

Nouméa, le 10 juillet 2023

CS n°CC249/AQ/2023

Destinataires : *Prestateurs et sociétés de maintenance industrielle*

Objet : *Prestation de maintenance multi-technique de l'aquarium*

CAHIER DES CHARGES EN VUE D'UNE CONSULTATION OUVERTE POUR UNE PRESTATION DE MAINTENANCE MULTI-TECHNIQUE POUR LES ANNEES 2024 ET 2025

I/ Présentation

L'Aquarium des lagons est un établissement recevant du public qui accueille jusqu'à 100 000 visiteurs par an. Il dispose d'environ 1300 m² de locaux sur un site de 1.4 ha. Il dispose également d'installations techniques variées dont il doit assurer la maintenance régulière. Actuellement cette maintenance est soit assurée en interne, soit sous-traitée par différents prestataires et dans le cadre de contrats distincts offrant peu de capacité de mutualisation et d'économies d'échelle.

Il est donc envisagé de regrouper l'ensemble des contrats des prestations de maintenance des installations techniques pour optimiser les interventions et en particulier la qualité de l'astreinte technique jusqu'alors perfectible.

Il est notamment demandé au soumissionnaire au travers de leur proposition :

- De maintenir le niveau de capacité opérationnelle des installations ;
- De permettre aux services de poursuivre leur activité, et si nécessaire, de prévoir un fonctionnement des installations de l'établissement en mode dégradé ;
- D'intervenir en limitant les nuisances envers l'environnement immédiat de l'établissement, ses visiteurs, son personnel ;
- D'assurer une veille technologique pour anticiper les évolutions de choix en matière de renouvellement des installations et des équipements ;
- De contenir par leurs interventions, voire de réduire le niveau de consommation énergétique de l'établissement.

Les principales infrastructures techniques de l'établissement sont :

- Un réseau hydraulique composé d'une station de pompage, d'un bassin de décantation, d'un réseau de canalisations et de multiples pompes et filtres de différentes capacités ;
- Un réseau de climatisation ;

- Un transformateur électrique HTA, une salle TGBT, trois armoires électriques, et différents placards et tableaux électriques ;
- Une installation de 140 panneaux photovoltaïques d'une capacité de 63 kWc;
- Une chambre froide,
- Un ascenseur.

II/ Prestation demandée

La prestation inclura :

- Une prestation forfaitaire de prise en charge du contrat de maintenance (état des lieux, définition des besoins et des priorités) ;
- Une prestation de maintenance préventive dont la fréquence est indiquée ci-après ;
- Une prestation de maintenance préventive cadrée par un mode opératoire défini (procédure de prise en charge, planning prévisionnel de maintenance, programmation de remplacement, reporting et validation, rapport de livraison de la prestation, plan de prévention des risques, etc.) ;
- Une prestation de maintenance préventive incluant les fournitures, consommables, et outillages, à l'exclusion des pièces détachées (devis séparés) ;
- Une astreinte technique mobilisable 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 et capable d'une montée en puissance progressive en fonction de la nature et de l'urgence de l'intervention ;
- Une réunion de suivi (comité technique) par trimestre avec la direction de l'établissement.

La prestation n'inclura pas les autres demandes d'interventions ponctuelles ou complémentaires et qui feront l'objet de devis spécifiques.

Fréquence indicative des opérations de maintenance préventive

(Le prestataire reste libre de ses choix dans sa proposition.)

	Fréquence intervention	Tous les 15 jours	Mensuelle	Trimestrielle	Semestrielle	Annuelle
Installations						
Installations hydrauliques						
	Station de pompage	Visite de contrôle	Visite de contrôle et petite maintenance	Maintenance spécifique		Opérations de grande maintenance
	Bassin décantation	Visite de contrôle	Visite de contrôle et petite maintenance	Maintenance spécifique		Opérations de grande maintenance
	Bassin et grands bacs	Visite de contrôle	Visite de contrôle et petite maintenance			Opérations de grande maintenance
	Autres bacs		Visite de contrôle et petite maintenance			Opérations de grande maintenance
Ascenseur		Visite de contrôle				Opérations de grande maintenance
Courant Fort	Poste HT					Visite de contrôle et maintenance
Groupe électrogène					Visite de contrôle et petite maintenance	Opérations de grande maintenance
Autres installations électriques	TGBT, Armoires elec, etc.		Visite de contrôle et petite maintenance			Opérations de grande maintenance
Chambre froide			Visite de contrôle et petite maintenance			Opérations de grande maintenance
Climatisation				Maintenance spécifique	Visite de contrôle et petite maintenance	Visite de contrôle et maintenance
Installation PV					Visite de contrôle et petite maintenance	Nettoyage et opérations de grande maintenance

III/ Présentation de l'offre

Votre proposition comprendra :

- Un devis détaillé TTC comprenant : la prestation forfaitaire annualisée et le montant mensuel correspondant ;
- Une présentation détaillée de l'offre permettant de vérifier son adéquation avec la demande ;
- Vos références, RIDET, RIB, et tout document permettant de les apprécier ;
- Le présent avis de consultation signé et daté.

IV/ Critères d'analyse des offres

Les offres présentées seront analysées sur la base des critères suivants :

- Prix (40%)
- Note technique ou qualité de la présentation de l'offre (30%)
- Adéquation à la demande (20%)
- Expérience et références (10%)

V/ Echéance du rendu des offres :

Votre devis et tous les documents nécessaires à l'analyse de votre offre doivent être transmis **au plus tard le vendredi 04 août à 15h00**, délai de rigueur par mail à l'adresse suivante :

secretaire@aquarium.nc

Cette même adresse est utilisable pour toute question ou demande de visite des installations.

La personne référente pour cette commande est M. Eric BACKES, directeur.

Toute offre jugée incomplète sera écartée.

Les offres présentées ne seront pas rémunérées et l'aquarium se réserve le droit de ne pas donner suite à cette consultation. Les offres présentées par les soumissionnaires sont valables 120 jours après la date de fin de la consultation.

Les fournisseurs et prestataires intéressés sont informés qu'en sa qualité d'établissement public, l'aquarium est tenu de régler ses fournisseurs ou prestataires après le « service fait ».

Le directeur

Eric BACKES

A Nouméa le,

Le soumissionnaire